

# Délibérations

03/07/2024	44	AG	Rétrocession d'une concession funéraire
03/07/2024	45	AG	Avis sur la demande de dossier d'enregistrement du bâtiment industriel 4.0 déposée par la société elcimai réalisations
03/07/2024	46	AG	Autorisation donnée au maire de signer une convention-cadre pour le service commun des archives
03/07/2024	47	FINANCES	Attribution fonds de concours de fonctionnement par la communauté d'agglomération grand paris sud
03/07/2024	48	FINANCES	Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région ile de France (fsrif) – année 2023
03/07/2024	49	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	50	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	51	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	52	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	53	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	54	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	55	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	56	RH	Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires), pour les activités périscolaires (accueils pré et post scolaires, la pause méridienne) et
03/07/2024	57	RH	Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour le renfort d'animateurs
03/07/2024	58	RH	Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs
03/07/2024	59	RH	Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour les remplacements exceptionnels
03/07/2024	60	RH	Reconduction de postes d'adjoints administratifs, contractuels, pour les études surveillées
03/07/2024	61	RH	Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	62	RH	Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour la direction de l'éducation
03/07/2024	63	RH	Modifications au tableau des effectifs

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <i>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</i>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION – RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE (CASE DE COLUMBARIUM N°73)**

Madame Marie-Annick FAYAT, Maire-Adjointe chargée de la politique associative, de la citoyenneté et des solidarités, expose à l'assemblée que Monsieur Alain LÉPORI souhaite rétrocéder à la commune la case de columbarium n°73 qu'il a acquise le 9 janvier 2016 pour une durée de 30 ans. La case de columbarium n'a jamais été utilisée (ni gravure, ni dépôt d'urne).

M. LÉPORI déclare vouloir rétrocéder la case de columbarium à la commune afin que celle-ci en dispose selon sa volonté.

Mme FAYAT propose à l'assemblée la reprise de cette concession sur la base du calcul suivant :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217700673-20240705-DEL202407\_44-DE



Prix d'achat en 2016 : 408 € (1/3 reste acquis à la commune, soit une base de 272 €).

La concession a été utilisée durant 9 années, soit 21 années restantes. ~~272 x 21 / 30 = 190,40 €.~~

Après avoir entendu l'exposé de Mme FAYAT,

Vu la demande présentée par M. Alain LÉPORI en date du 21 mai 2024,

Vu la présentation en commission finances, administration générale et ressources humaines du 26/06/2024

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la reprise de la case de columbarium n°73 au nom de la commune de Cesson au prix de 190,40 €.

**DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65888 du budget.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : OLIVIER CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
<i>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</i>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée :</b> Mme DUCRET			
<b>M Vijay POIRIER</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : Service Urbanisme et Foncier- AVIS SUR LA DEMANDE DE DOSSIER D'ENREGISTREMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL 4.0 DEPOSEE PAR LA SOCIETE ELCIMAI REALISATIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de l'environnement  
 Vu le Code de l'urbanisme  
 Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,  
 Vu la Zone d'Aménagement Concertée du Bois des Saints-Pères en cours de réalisation,  
 Vu les Permis de Construire un bâtiment industriel délivrés conjointement le 17 septembre 2020 et leurs prorogations,  
 Vu l'avis favorable à la stricte remise en état du site à exploiter lors de la cession définitive de l'activité et exige que cette obligation soit garantie du Maire de Cesson rendu par lettre datée du 12 février 2024 sur le fondement de l'article R. 512-46-4 5<sup>ème</sup> alinéa du code de l'environnement,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié à disposition du public

ID: 677-217700673-20240705-DEL22407145-DE

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/DRIEAT/UD77/080 du 28 mai 2024 portant dossier déposé par la société ELCIMAÏ REALISATIONS relatif au projet d'usine de rue du Bois des Saints-Pères et avenue de la Haie sur les communes de Cesson et Savigny-le-Temple ;

Vu le rapport n°E- 24-102 du 28 mai 2024 de la DRIEAT d'Ile-de-France portant avis de recevabilité pour la mise à disposition du public et consultation des conseils municipaux concernés, concernant la demande précitée de la société ELCIMAÏ REALISATIONS ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement déposé le 30 novembre 2023 par la société ELCIMAÏ REALISATIONS à la DRIAT IDF, relatif audit projet;

Considérant que sont soumises à autorisation simplifiée, sous la dénomination d'enregistrement, les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent, en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées.

Les activités pouvant, à ce titre, relever du régime d'enregistrement concernent les secteurs ou technologies dont les enjeux environnementaux et les risques sont bien connus, lorsque les installations ne sont soumises ni à la directive 2010/75/ UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles au titre de son annexe I, ni à une obligation d'évaluation environnementale systématique au titre de l'annexe I de la directive 85/337/ CEE du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;

Considérant que les conseils municipaux des communes susvisées sont appelés à émettre leur avis sur la demande d'enregistrement, dès l'ouverture de la consultation publique, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le 30 juillet 2024 ;

Considérant que le projet d'exploitation du bâtiment industriel en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumis à enregistrement au titre des rubriques n°1510, n°2321 et n°2661,

Considérant la mise à disposition du public jusqu'au mardi 16 juillet 2024 inclus,

Vu la présentation en commission finances, administration générale et ressources humaines du 26/06/2024

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 : DECLARE** avoir pris connaissance de la demande d'enregistrement présentée par la société ELCIMAÏ REALISATIONS en vue d'exploiter une usine 4.0 en ICPE soumise à enregistrement ;

**Article 2 : PRECISE** que la mise à disposition se déroule jusqu'au mardi 16 juillet 2024 selon les modalités mentionnées dans l'arrêté préfectoral n° 2024/DRIEAT/UD77/080 du 28 mai 2024 ;

**Article 3 : EMET** un avis favorable sous réserve qu'il n'y ait pas d'activités classées à risque élevé de type SEVESO 1 et 2 sur site ;

**Article 4 : DIT** que la délibération sera transmise à l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIAT, dans les quinze jours de la clôture de la mise à disposition.

#### Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
<i>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</i>			
<b>Membres présents</b> : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
<b>Membres ayant donné un pouvoir</b> :			
M DUVAL à M CHAPLET			
Mme PECULIER à Mme BOSSAERT			
M BELHOMME à Mme FAYAT			
Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC			
M FARCY à M BERTRAND			
M HEESTERMANS à M CHEVALLIER			
M ORLANDO à Mme LAFUMA			
Mme ZAURIN à Mme PREVOT			
Mme NALINE à Mme GOUBERT			
M LE MENTEC à M REALINI			
M SABAS à M POIRIER			
Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT			
M BOSQUILLON à M FAVRE			
Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée</b> : Mme DUCRET			
<b>M Vijay POIRIER</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : OBJET : COMMUNICATION – ADHESION AU SERVICE COMMUN DES ARCHIVE GERE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-2 relatif à la création de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de missions opérationnelles ou fonctionnelles,  
 Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L212-6 et suivants relatifs aux Archives publiques des collectivités territoriales,  
 Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-PREF.DGCL/955 du 15 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, de la

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID: 077-217700673-20240705-DEL202407\_46-DE

communauté d'agglomération Seine Essonne, de la communauté d'agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;  
Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2018-PREF.DGCL/249 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;  
Vu la délibération n° DEL2017/525 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud ;  
Vu la délibération n° DEL2023/335 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire en application des articles L.5211413 et L. 52165 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du bureau de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne du 15 avril 2015 portant création du service commun archives et documentation,  
Vu la délibération du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud du 15 décembre 2020 approuvant la convention de service commun jusqu'au 31 décembre 2025,  
Vu l'avis du comité de suivi du service commun Documentation-Archives en date du 27 février 2024,  
Vu l'avis du comité social territorial de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 21 mai 2024,  
Vu les avis des comités techniques des communes membres,

Considérant la réflexion menée en 2023 sur les besoins des communes en matière d'archives,  
Considérant le fait que plusieurs communes ont fait part de leur volonté d'intégrer le service commun des archives.  
Considérant qu'en sa qualité de gestionnaire de ce service commun, Grand Paris Sud a proposé aux communes membres intéressées de constituer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un nouveau service commun qui permettra de poursuivre l'exercice des missions d'archivage de chaque commune et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour leur accomplissement,  
Considérant que le nouveau service commun des Archives est désormais détaché du volet Documentation, devenu Centre de ressources du bloc communal,  
Considérant la nécessité d'amplifier la mutualisation mise en place en 2015, et de définir les conditions de poursuite du service commun des Archives,  
Considérant qu'il y a lieu de formaliser une convention afin de définir les modalités de gestion du service commun, les responsabilités et obligations des parties ainsi que les charges financières et les clés de répartition avec les communes,  
Considérant que la commune de Cesson souhaite adhérer au service commun des archives,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire de Cesson

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE D'ADHERER** au service commun des Archives, géré par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

**APPROUVE** la convention de service commun des Archives et l'intégration de la commune de Cesson,

**PRECISE** que la communauté d'agglomération est gestionnaire du service commun des archives,

**PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, soit jusqu'au 30 juin 2028,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention cadre et tout document afférent.

#### Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :

VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : L'adjoint au Maire chargé du

personnel

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par: Olivier

CHAPLET

Date de signature : 05/07/2024

Qualité : Le Maire

Page 2 sur 2

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que par délibération n° DEL-2021/454 du 14/12/2021, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021/2026 la solidarité financière bénéficiant aux communes membres en créant un nouveau dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire comprenant deux fonds de concours (un fonds de concours en fonctionnement doté d'une enveloppe annuelle de 1 million d'€ à répartir entre les communes éligibles sur la période 2021/2026 et un fonds de concours en investissement doté d'une enveloppe de 10 millions d'€ sur la même période.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024  
Reçu en préfecture le 05/07/2024  
Publié le



ID : 077-217700673-20240705-DEL202407\_47-DE

La ville de CESSON se retrouve ainsi éligible au fonds de concours de 157 550 €/an sur la période 2021-2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud n° DEL-2021/454 en date du 14/12/2021,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 26/06/2024,

Sur proposition de M. le Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter le fonds de concours de fonctionnement pour l'année 2024 à hauteur de 157 550 €,

**PRECISE** que ce montant sera destiné à financer les dépenses de fonctionnement de 2024 selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	Fonds concours	Reste à charge Mairie
Dépenses fonctionnement 2024 déjà payées	615 824,94	157 550,00	458 274,94
<b>TOTAL</b>	<b>615 824,94</b>	<b>157 550,00</b>	<b>458 274,94</b>

**PRECISE** que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatemments dûment visé par le comptable public.

**Fait et délibéré ce jour, à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,  
Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VUJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature: 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,  
Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par :  
Olivier  
CHAPLET  
Date de signature: 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée :</b> Mme DUCRET			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2023**

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, expose à l'assemblée que la commune a obtenue en 2023 pour la première fois le FSRIF d'un montant de 132 923€ pour l'année 2023, cette recette n'est pas affectée à des dépenses particulières, il est possible d'intégrer plusieurs actions rendues possible par ces fonds. Le FSRIF vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines, supportant des charges au regard des besoins sociaux de leur population.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2531-16 instituant qu'un rapport sur l'utilisation du FSRIF doit être présenté en Conseil Municipal,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région Ile de France.

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 26/06/2024,

Considérant que la dotation nette de 132 923€ a été attribuée à la ville de Cesson au titre du FSRIF en 2023.

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport ci-dessous concernant l'utilisation du FSRIF pour l'année 2023,

	Montant	FSRIF	Reste à charge Mairie
Entretien de voiries	366 823,43	132 923,00	233 900,43
<b>TOTAL</b>	<b>366 823,43</b>	<b>132 923,00</b>	<b>233 900,43</b>

**Fait et délibéré ce jour, à l'unanimité**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN

POIRIER

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : L'adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2 Septembre 2024 au 31 Août 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire  
humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints  
d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de  
la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du  
26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2  
Septembre 2024 au 31 Août 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M.  
COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2 Septembre 2024 au 31 Août 2025,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240705-DEL202407\_50-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire  
humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints  
d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de  
la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du  
26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2  
Septembre 2024 au 31 Août 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M.  
COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2 Septembre 2024 au 31 Août 2025,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 077-217700673-20240705-DEL202407\_51-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire  
humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints  
d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de  
la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du  
26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 2  
Septembre 2024 au 31 Août 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M.  
COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines  
Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire  
Olivier CHAPLET

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
<b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b>			
M DUVAL à M CHAPLET			
Mme PECULIER à Mme BOSSAERT			
M BELHOMME à Mme FAYAT			
Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC			
M FARCY à M BERTRAND			
M HEESTERMANS à M CHEVALLIER			
M ORLANDO à Mme LAFUMA			
Mme ZAURIN à Mme PREVOT			
Mme NALINE à Mme GOUBERT			
M LE MENTEC à M REALINI			
M SABAS à M POIRIER			
Mme GRYMONPREZ à M GATUINGT			
M BOSQUILLON à M FAVRE			
Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

#### Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

**Se sont Abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel



Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par  
Olivier CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYMONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYMONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus** : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par :  
OLIVIER CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>			
<b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b>			
M DUVAL à M CHAPLET			
Mme PECULIER à Mme BOSSAERT			
M BELHOMME à Mme FAYAT			
Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC			
M FARCY à M BERTRAND			
M HEESTERMANS à M CHEVALLIER			
M ORLANDO à Mme LAFUMA			
Mme ZAURIN à Mme PREVOT			
Mme NALINE à Mme GOUBERT			
M LE MENTEC à M REALINI			
M SABAS à M POIRIER			
Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT			
M BOSQUILLON à M FAVRE			
Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS, CONTRACTUELS, POUR LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES), POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES, LA PAUSE MERIDIENNE) ET POUR L'ACCUEIL AUX VACANCES SCOLAIRES A L'ANTENNE JEUNES ET A LA PLAINE DU MOULIN A VENT**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'afin de pourvoir aux besoins de la Direction de l'Education :

- pour les accueils de loisirs municipaux des mercredis, petites et grandes vacances scolaires,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 077-217700673-20240705-DEL202407156-DE



- pour les activités périscolaires, afin d'effectuer l'encadrement et de pause méridienne,

- pour l'accueil aux vacances scolaires à l'Antenne Jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent,

il convient de reconduire des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de personnel d'encadrement pour les accueils de loisirs municipaux des mercredis, petites et grandes vacances,

Considérant la législation en vigueur sur les taux d'encadrement des mineurs en accueils de loisirs et accueil périscolaires,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire 8 postes d'Adjoints d'Animations pour un total de 9 500 heures du 02/09/2024 au 31/08/2025, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, temps de préparation et bilan), pour les activités périscolaires (Accueils pré et post scolaires, la pause méridienne), pour l'accueil aux vacances scolaires à l'Antenne Jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent, **FIXE** la rémunération horaire des adjoints d'animations en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, **FIXE** la rémunération horaire du directeur diplômé en référence à l'indice brut 415, indice majoré 377, **PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur, **DIT** que les encadrants seront chargés de l'encadrement des enfants, de la création et du suivi des activités, **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :

VIJAY-DAMIEN POIRIER

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : L'adjoint au Maire chargé du

personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par - Olivier

CHAPLET

Date de signature : 05/07/2024

Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS, CONTRACTUELS, POUR LE RENFORT D'ANIMATEURS**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, à temps non complet, pour un renfort éventuel sur l'animation en cas d'évolution des effectifs ou le remplacement d'animateurs absents (hors maladie),

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 077-217700673-20240705-DEL202407-57-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire  
humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes  
d'Animations Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de  
la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du  
26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire des postes d'Adjointes d'Animations, contractuels, pour un total de 500 heures, du  
02/09/2024 au 31/08/2025.

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M.  
COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines  
Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du  
personnel Vijay Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Commune de CESSON-VALENTIN  
Signé électroniquement par  
Olivier CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> <b>M DUVAL à M CHAPLET</b> <b>Mme PECULIER à Mme BOSSAERT</b> <b>M BELHOMME à Mme FAYAT</b> <b>Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC</b> <b>M FARCY à M BERTRAND</b> <b>M HEESTERMANS à M CHEVALLIER</b> <b>M ORLANDO à Mme LAFUMA</b> <b>Mme ZAURIN à Mme PREVOT</b> <b>Mme NALINE à Mme GOUBERT</b> <b>M LE MENTEC à M REALINI</b> <b>M SABAS à M POIRIER</b> <b>Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT</b> <b>M BOSQUILLON à M FAVRE</b> <b>Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE</b>			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR L'ENTRETIEN ET LE SERVICE DE RESTAURATION DANS LES ECOLES ET DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240705-DEL202407\_58-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire  
humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire 10 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 13 000 heures, du 01/08/2024 au 31/07/2025, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du  
personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYMONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, POUR LES REMPLACEMENTS EXCEPTIONNELS**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins de la Direction de l'Education, il convient de reconduire des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, à temps non complet, pour faire face à des remplacements exceptionnels sur le temps de restauration scolaire et de l'entretien des locaux,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire des postes d'Adjointes Techniques, contractuels, pour un total de 1 000 heures, du 01/08/2024 au 31/07/2025,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN  
POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION DE POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS, CONTRACTUELS, POUR LES ETUDES SURVEILLEES**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'afin de maintenir les études surveillées dans les écoles, il convient de reconduire des postes d'Adjoint Administratifs, contractuels, à temps non complet, pour effectuer l'encadrement des études par des agents contractuels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22.12.2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins pour l'encadrement des études dans les écoles,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire 3 postes d'Adjoints Administratifs, contractuels, pour un total de 150 heures, pour la période du 2 Septembre 2024 au 1<sup>er</sup> Juillet 2025, pour effectuer l'encadrement des études surveillées

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines  
Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du  
personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de reconduire un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 29 Août 2024 au 9 Juillet 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 29 Août 2024 au 9 Juillet 2025, pour un total de 1 600 heures,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN

POIRIER

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : L'Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier

CHAPLET

Date de signature : 05/07/2024

Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 17	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite à un congé maternité d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 8 Juillet 2024 au 25 Juillet 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Éducation,

Sur proposition de M. le Maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour la période du 8 Juillet 2024 au 25 Juillet 2024, pour un total de 98 heures,

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

**PRECISE** que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier  
CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 177	Votants : 32
Date de la convocation : 27/06/2024			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 03/07/2024</b>			
<b>Membres présents : CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno</b>			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M DUVAL à M CHAPLET Mme PECULIER à Mme BOSSAERT M BELHOMME à Mme FAYAT Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC M FARCY à M BERTRAND M HEESTERMANS à M CHEVALLIER M ORLANDO à Mme LAFUMA Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme NALINE à Mme GOUBERT M LE MENTEC à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à M GATUINGT M BOSQUILLON à M FAVRE Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE			
<b>Membre excusée : Mme DUCRET</b>			
<b>M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance</b>			

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'il convient de créer des postes suite à la mise en stage d'un agent et au recrutement d'un agent contractuel :

- un poste d'Adjoint Technique territorial, titulaire, à temps non complet,
- un poste d'Adjoint Technique territorial, contractuel, à temps non complet,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 077-217700673-20240705-DEL202407\_63-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 26/06/2024,

Considérant les besoins des services,

Sur proposition de M. le Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer :

- un poste d'Adjoint Technique territorial, titulaire, à temps non complet, à 85%,

- un poste d'Adjoint Technique territorial, contractuel, à temps non complet, à 80%,

**DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.09.2024,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé  
des ressources humaines

Signé électroniquement par :  
VIJAY-DAMIEN POIRIER  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Adjoint au Maire chargé du  
personnel  
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Le Maire